

ARRETE N°2024 ^{1011 97} /MEF-SG DU 08 MARS 2024
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE NATIONALE DES
SANCTIONS FINANCIERES CIBLEES

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n° 2016-008 du 17 mars 2016 portant Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Vu le Décret n°07-291/PRM du 10 août 2007 fixant l'organisation et les modalités de financement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ;
- Vu le Décret n°2021-682/PT-RM du 24 septembre 2021, modifié portant désignation de l'autorité compétente et définition de la procédure en matière de gel administratif dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Vu le Décret n° 2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté interministériel n° 2022- 3215 /MEF-MDAC-MJDHGS-MAECI-MATD-MSPC-MARCC-SG du 25 juillet 2022 portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission Consultative de Gel administratif en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Vu la Décision n°2022-00090/MEF-SG du 22 novembre 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative de Gel administratif en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- La Commission consultative de gel administratif entendue,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrites sur la liste nationale des sanctions financières ciblées, les personnes physiques nommées ci-après :

1. IYAD AG GHALY ALIAS ABOU AL FADAL OU FADEL ALIAS SIDI MOHAMED ARHALI

Lieu- date de naissance : Né le 01/01/1958 à Boureïssa ou Boghassa, Région de Kidal, Mali
ou né en 1958 à Abeibara, Région de Kidal, Mali

Sexe : Masculin

Pays de résidence habituelle : MALI

Profession : Militaire, Ancien diplomate

Adresse : Kidal

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) : Passeport n°A1037434 délivré
le 10 août 2001

Teint : clair

Langue(s) parlée(s) : Arabe, Tamacheq, Français

Identité ascendant, descendant, conjoint(e), parents ou proches : Nom du Père Ag Bobacer
Arhali, Nom de la mère : Rhiachatou Wallet Sidi

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- Membre du GSIM, Ançar-dine groupe terroriste et alliés

Motifs :

- Inscrit sur la liste du comité de sanction des Nations Unies contre Al-Qaïda et EI depuis février 2013,
- Fondateur et Commandant Ançar-dine groupe terroriste et du GSIM (depuis le 03/2017),
- Double attentat en mars 2018 à Ouagadougou revendiqué par le GSIM,
- Attaque du bateau Tombouctou en septembre 2023 revendiquée par le GSIM,
- Acte de terrorisme,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

2. AMADOU BARRY ALIAS AMADOU KOUFFA ALIAS AMADOU DIALLO

Lieu- date de naissance : né vers 1961 à Saraféré C/ Niafunké

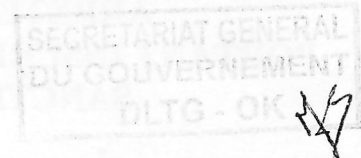
Sexe : Masculin

Pays de résidence habituelle : Mali

Profession : Prêcheur

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) :



Teint : Noir, barbes longues

Langue(s) parlée(s) : peul, arabe, bambara

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- Fondateur et Commandant du Front de libération du Macina créé le 25 janvier 2015 et affilié au GSIM
- Ancien membre d'Ançar-dine groupe terroriste

Motifs :

- Acte de terrorisme,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

Il a revendiqué plusieurs attaques dans certains pays limitrophes.

La Katiba de Macina a aussi revendiqué plusieurs attaques au Mali, entre autres :

- Attaque contre le camp militaire de Sevaré,
- Attaque contre le camp militaire de Mondoro,
- Attaque contre la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Yorosso,
- Attaque de Nampala région de Ségou.

3. ALGHABASS AG INTALLA

Lieu- date de naissance : Né le 31/12/1972

Sexe : Masculin

Pays de résidence habituelle : MALI

Profession : ancien député à l'Assemblée Nationale du Mali

Adresse : Kidal

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) : NINA 1 72 08 1 01 006 009 M

Teint : clair

Langue(s) parlée(s) : Arabe, Tamasheq, Français

Identité ascendant, descendant : Prénom et nom du père : AG ATTAHER INTALLA ou INTALLA AG ATTAHER ; Prénom et nom de la mère : TIDHA WAJET SIMITALA ; Conjoint(e), parents ou proches : fils d'Intalla AG Attaher décédé le 18 décembre 2014. Il a deux frères : Mohamed AG Intalla et Attayoub AG Intalla.

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- Membre du groupe terroriste Ançar-dine (2012-2013) qui a fusionné avec d'autres groupes pour créer le GSIM

Motifs :

- Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

4. BILAL AG ACHERIF

Lieu- date de naissance : Né vers 1977

Sexe : Masculin

Pays de naissance : BURKINA FASO

Profession : ND

Adresse : Kidal

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) : NINA 1 77 08 2 01 001 005 H

Teint : clair

Langue(s) parlée(s) : Arabe, Tamacheq, Français

Identité ascendant, descendant : Prénom et nom du père : ACHERIF AG ALMINNA ;
Prénom et nom de la mère : NASROUNE WALET MAHAMED

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- 2012 membre de la coalition avec les groupes terroristes pour combattre l'armée malienne,
- Membre Ançar-dine groupe terroriste et alliés,
- Membre du GSIM-JNIM et alliés depuis mars 2017,

Motifs :

- Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

5. FAHAD AG ALMAHMOUD

Lieu- date de naissance : Né vers 1976 ou le 31/12/1976 à Imarad I

Sexe : Masculin

Pays de résidence habituelle : MALI

Profession :

Adresse : GAO

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) : NINA 1 76 07 2 06 013 003 R

Identité ascendant, descendant : Prénom et nom du père : ALMAHMOUD ; Prénom et nom de la mère : MARIAM

Teint : clair

Langue(s) parlée(s) : Arabe, Tamasheq, Français

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- Allié du GSIM-JNIM

Motifs

- Acte de terrorisme par appartenance à un groupe terroriste en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

6. ACHAFAGUI AG BOUHADA

Lieu- date de naissance : KIDAL

Région du Mali, Né le 31/12/1973

Sexe : Masculin

Identité ascendant, descendant : Prénom et nom du père : BOUHADA AG ASSAINOD ;
Prénom et nom de la mère : TARAWATT WALET AGA

Pays de résidence habituelle : MALI

Profession :

Adresse : Kidal

Nationalité(s) : Malienne

Numéro de document officiel (passeport, carte d'identité) : NINA 1 73 08 1 01 012 038 M

Teint : clair

Langue(s) parlée(s) : Arabe, Tamasheq, Français

Situation matrimoniale : Marié

Groupe ou organisation terroriste :

- Membre Fondateur du GSIM-JNIM

Motifs :

- Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Financement du terrorisme,
- Détention illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste,
- Atteinte à l'unité nationale,
- Atteinte à l'intégrité du territoire,
- Association de malfaiteurs.

Article 2 : Les biens et ressources économiques desdites personnes sont gelés pour une période de six (06) mois renouvelables.

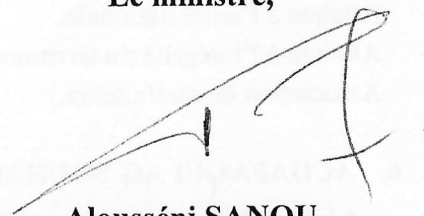
Article 3 : Les assujettis sont tenus au strict respect des dispositions du présent arrêté sous peine de sanctions disciplinaires et pénales.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 5 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel et sur le site web du Ministère en charge des Finances.

Bamako, le **08 MARS 2024**

Le ministre,



Alousséni SANOU

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

-Original.....	01
-PT-RM-SGG-CNT.....	03
-CESEC-CC-CS-HCC-HCJ.....	05
-Prim. + tous Ministères.....	29
-Tous Gouvern.de Région et du District.....	20
-Vérificateur Général.....	01
-Toutes Directions et services rattachés MEF....	20
-Archives - MEF.....	02

